



Le CEDEPA déconseille la pose des bâches et souhaite leur récupération par le maître d'ouvrage qui les a posées.



Jusque dans les années 80, on savait planter les arbres et arbustes. Est venue la mode des affreuses plantations en rang d'Oignon. Pour parait-il, favoriser la reprise et limiter les entretiens, rien de tel qu'une bâche posée au sol. Des balivernes. Et pour se donner bonne conscience, on qualifiait à l'époque cette technique de « paillage plastique ». A la grande différence que le paillage apporte de la matière organique, favorise la vie microbienne, les champignons et la micro faune du sol.



Les concepteurs ont oublié l'existence de végétaux qui couvrent le sol, Ionicera, cotonéaster, lierre commun, millepertuis, bambou nain...vivaces tapissantes, ainsi que les essences drageonnantes qui le stabilisent grâce à un puissant système racinaire (robinier, lila)

Le marché a colonisé les retenues d'eau. On ne sait plus imaginer un bassin sans bâche : cela ne ferait **pas sérieux, trop simple et pas assez cher**. Toutes les bonnes raisons, vendues par le commercial et répétées avec crédulité par le concepteur, préconisent l'utilisation des bâches.



Une multinationale du pneu certifie que « sa bâche EPDM est conforme aux exigences de la faune et de la flore dans les bassins ». Pour la création de bassins, étangs, mares, bassins de décantation, les vendeurs de bâches savent même faire parler la faune et la flore.... Quasiment des produits écologiques durables?

Les milliers de tonnes de produits pétroliers au mépris total de l'environnement, déposées dans la nature.

Trente ans plus tard, ces bâches déchirées, en lambeaux sont toujours là. C'est la paroxysme de la plantation durable !

La société d'autoroute, les Collectivités qui achètent très cher ces produits strictement



inutiles, **devraient les récupérer car ils terminent leur vie dans les rivières et les océans.**